



**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE**  
**الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط**

**Deuxième Commission permanente**  
**sur la Coopération économique, sociale et environnementale**

Groupe de Travail spécial sur la Gestion intégrée des Ressources (Eau)

**Rapporteur : Mme Paulette Brisepierre (France)**

***Rapport sur la Gestion intégrée des Ressources (Eau) [adopté par consensus par  
l'Assemblée lors de la 3<sup>ème</sup> Session Plénière,  
le 14 novembre 2008, Monaco]***

Zone aride la plus peuplée du monde, les pays de la Méditerranée font face à des défis majeurs en matière de gestion de leurs ressources naturelles. L'eau en particulier est un enjeu crucial dans une région marquée par le caractère non seulement limité mais également mal réparti de cette ressource : les pays du Sud ne sont, en effet, dotés que de 13 % du total des ressources en eau.

L'indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables montre en outre une forte pression sur les ressources en eau, notamment en Egypte, à Malte, en Syrie, en Libye et en Israël où les prélèvements en eau approchent, voire dépassent le niveau limite des ressources renouvelables.

Selon les données collectées par le plan Bleu (voir infra), la part de la population méditerranéenne ayant accès à une source d'eau améliorée s'est accrue et atteint plus de 80 % dans la majorité des pays en 2004 (soit une valeur avoisinant la moyenne nationale de 83 %). Le nombre de Méditerranéens n'ayant pas accès à l'eau potable est passé de 30 millions en 2000 à 20 millions en 2004. Toutefois, la situation reste moins favorable dans les zones rurales, notamment des pays du Sud et de l'Est où vit l'essentiel des Méditerranéens sans accès à l'eau potable. Par ailleurs, si la part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré a augmenté, près de 47 millions de Méditerranéens n'ont toujours pas de système d'assainissement adéquat en 2004. Les différences entre pays du Nord et pays du Sud et de l'Est d'une part, entre milieu urbain et milieu rural d'autre part, sont là encore, très marquées.

Certes, les pays riverains de la Méditerranée sont loin de connaître les drames que vivent les pays du Sahel, mais les évolutions des demandes en eau sont préoccupantes car incompatibles avec celles des disponibilités en eau dans la plupart des pays. Ainsi, alors que les demandes ont déjà doublé dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, elles pourraient s'accroître encore de 25 % au sud et à l'est de la Méditerranée à l'horizon 2025. Un des principaux facteurs de cette croissance est lié à l'irrigation qui représente 65 % de la demande totale en eau dans le bassin méditerranéen (48% au Nord et 82 % au Sud et à l'Est). Les pressions exercées ne sont pas seulement quantitatives mais aussi qualitatives, du fait des teneurs excessives en pesticides ou en nitrates des eaux, surtout au Nord.

Assurer une gestion efficiente et durable de l'eau suppose dès lors de faire des arbitrages entre ses usages concurrents : irrigation, utilisation industrielle, conservation et renouvellement de la ressource, consommation et usage domestique... Cette gestion optimale est d'autant plus urgente que les besoins sont appelés à s'accroître du fait de la croissance démographique au Sud et à l'Est, du développement du tourisme, de l'industrie et des terres irriguées, alors même que les ressources naturelles vont diminuer ou devenir plus irrégulières donc plus difficiles à gérer sous les effets du changement climatique.

Cette conjonction de facteurs est lourde de conséquences : altérations du régime des eaux, chutes excessives des niveaux des nappes souterraines, tarissement des sources, recul des deltas, dégradation des eaux distribuées, croissance des coûts d'approvisionnement, régression des zones humides, etc. Cette situation se traduira par de fortes pénuries en eau. Ainsi, à l'horizon 2025, on estime que 244 millions de Méditerranéens seront « pauvres en eau »<sup>1</sup> soit 44 % de la population totale des pays de la zone. La diminution constante des réserves d'eau affectera plus spécifiquement les Etats situés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, régions les plus exposées à la sécheresse et aux pénuries d'eau.

Face à ces perspectives alarmantes, les constats et la prospective montrent que l'accroissement de l'offre, qui a constitué la réponse traditionnelle des politiques de l'eau en Méditerranée – multiplication des grands travaux, notamment la construction de barrages – atteint aujourd'hui ses limites. En revanche, un vaste champ de progrès réside dans la gestion de la demande en eau (GDE) qui consiste à réduire les pertes et les mauvaises utilisations (fuites, gaspillages) et à améliorer l'efficience de l'utilisation de la ressource.

De plus, introduisant les principes et pratiques de la Gestion intégrée des Ressources –Eau (GIRE) dans tous les pays de la région ainsi que la gestion partagée des ressources aquatiques, est de grande importance pour le développement durable de la gestion des ressources en eau de la méditerranée. La gestion partagée des ressources aquatiques promeut le développement coordonné et la gestion de l'eau, de la terre, et des ressources similaires dans le but de maximiser les résultats économiques et sociaux de manière équitable sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux. En pratique, cela signifie donner à l'eau une place appropriée sur l'agenda national ; créer une plus grande « prise de conscience » de la part des décideurs responsables des politiques économiques et politiques dans les secteurs liés à l'eau ; créer des canaux plus efficace pour la communication et la prise de décision partagée entre les agences gouvernementales, organisations, groupes d'intérêts et communautés ; et encourager les gens à repenser les «définitions sectorielles traditionnelles» de façon différente.

Les pertes estimées en matière d'irrigation s'élèveraient, en effet, à 20 % du total des quantités prélevées du fait des transports et à 60 % en raison de l'inefficacité des systèmes d'irrigation. S'agissant de l'eau potable, 20 % des pertes seraient liées au transport et 20 % aux fuites chez les usagers. Au total, les quantités d'eau prélevées et perdues ou inutilisées sont évaluées à 111 km<sup>3</sup> par an, soit 38 % de la demande en eau.

Au total, dans un scénario alternatif qui privilégie la gestion de la demande, près de 54 kms<sup>3</sup> d'eau, soit 24 % de la demande totale en 2025 pourraient être économisés. Ainsi, la demande en eau à l'échelle du bassin pourrait, au minimum, être stabilisée à son niveau de 2000. Sur le plan financier, les économies potentielles sont évaluées à 17 milliards d'euros par an.

Au-delà de ces économies, de telles mesures de gestion de la demande en eau permettraient une meilleure valorisation économique et sociale des eaux mobilisées ainsi que la prise en compte des besoins en eau des écosystèmes. Les projets soutenus par l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée pourraient ainsi porter prioritairement sur une gestion intégrée de l'eau dans les politiques agricoles, compte tenu du poids de l'irrigation dans la consommation actuelle. Il est

---

<sup>1</sup> La population des pays dans lesquels les ressources naturelles et renouvelables par habitant sont inférieures à 1.000 m<sup>3</sup> eau / habitant / an

également essentiel que ces projets contribuent à un meilleur accès à l'eau potable – via des investissements dans les systèmes d'assainissement – ainsi que, dans le même temps, à une plus grande responsabilisation des consommateurs, par le biais de campagnes de sensibilisation et une évolution des systèmes en place de tarification, préservant les populations les plus fragiles.

Toutefois, malgré une prise de conscience et de réels progrès, les tendances à l'œuvre en matière de gestion des ressources en eau ne sont pas durables et la gestion de la demande en eau ne s'impose pas encore suffisamment comme une priorité stratégique. Par ailleurs, un certain nombre d'obstacles se dressent contre la mise en œuvre concrète des politiques et stratégies de gestion de la demande en eau :

- ✓ contraintes institutionnelles (fragmentation des responsabilités et manque de coordination entre ministères concernés par la gestion des ressources en eau),
- ✓ manque d'intégration des différentes politiques (politiques de l'eau et politiques sectorielles),
- ✓ inexistance d'un cadre légal et contrôles laxistes,
- ✓ tarification inadaptée,
- ✓ absence de prise de conscience par les citoyens de la nécessité d'économiser l'eau surtout lorsque celle-ci est bon marché,
- ✓ manque d'implication des usagers dans la planification et la gestion des ressources en eau,
- ✓ manque de qualification du personnel chargé de la gestion de l'eau,
- ✓ faiblesse financière des Etats freinant la mise en application des plans nationaux en faveur de la gestion intégrée des ressources et demandes en eau, etc.
- ✓ manque d'instruments efficaces de bonne gouvernance, de planification et de renforcement du cadre institutionnel pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Il convient par conséquent d'agir sur tous ces leviers à la fois afin de parvenir à une véritable prise de conscience par tous les acteurs – responsables politiques nationaux et locaux, responsables associatifs, entreprises et usagers – de l'urgence de gérer plus rationnellement cette ressource, primordiale pour les populations et les activités économiques, en particulier agricoles.

## INITIATIVES ET INSTRUMENTS EXISTANTS

- LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE – LE PLAN BLEU

Le thème de l'eau, central en Méditerranée, est traité d'abord dans le cadre onusien de la Convention de Barcelone, sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, signée en 1976, et de son organe, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Bien qu'à l'origine le PAM ait centré ses efforts sur la lutte contre la pollution marine, son mandat s'est vu progressivement élargi pour inclure la planification et la gestion intégrée de la zone côtière.

En 1995, les Parties contractantes ont adopté le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II) en remplacement du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) de 1975.

Aujourd'hui, 30 ans plus tard, la Convention de Barcelone et le PAM sont plus actifs que jamais. Les Parties contractantes sont maintenant au nombre de 22 et elles sont déterminées à protéger l'environnement marin et côtier de la Méditerranée tout en encourageant des plans régionaux et nationaux visant le développement durable.

Les objectifs principaux de la Convention sont les suivants:

- ✓ évaluer et maîtriser la pollution;

- ✓ assurer la gestion durable des ressources naturelles marines et côtières;
- ✓ intégrer l'environnement dans le développement économique et social;
- ✓ protéger le milieu marin et les zones côtières par des actions visant à prévenir et réduire la pollution et, dans la mesure du possible, l'éliminer, qu'elle soit due à des activités menées à terre ou en mer;
- ✓ protéger le patrimoine naturel et culturel;
- ✓ renforcer la solidarité entre les états riverains de la Méditerranée;
- ✓ contribuer à améliorer la qualité de vie

Les parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé, en 1996, de mettre en place une Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD), puis ont adopté en novembre 2005 une Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) dont le premier des sept domaines d'action prioritaires concerne la gestion intégrée des ressources et demandes en eau. C'est une nouvelle dimension par rapport aux thèmes d'origine, centrés sur la dépollution de la mer Méditerranée.

Stratégie cadre, la SMDD a pour ambition d'inspirer les Stratégies Nationales de Développement durable ainsi que les stratégies sectorielles. Le Plan Bleu, centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée, a pour mandat d'effectuer le suivi de cette stratégie en réunissant et diffusant un jeu d'indicateurs, en approfondissant les analyses et en repérant les bonnes pratiques en matière de gestion de la demande en eau avec les pays volontaires.

Trois ateliers ont eu lieu dans le cadre de la CMDD :

- les ateliers de Fréjus (1997) : « Gestion des demandes en eau » ;
- les ateliers de Fiuggi (2002) : « Avancées de la gestion de la demande en eau en Méditerranée » ;
- les ateliers de Saragosse (2007) : « Gestion de la demande en eau, progrès et politiques ». Organisé conjointement par le Plan Bleu et ses partenaires régionaux dans le domaine de l'eau (le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, l'Institut Méditerranéen de l'Eau, le Partenariat Mondial pour l'Eau en Méditerranée – GWP-Med -, le MedWet et le Moi-ECSDE) ainsi que Expo Zaragoza 2008 et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Saragosse, sous l'égide de la CMDD, il a bénéficié de l'appui des gouvernements espagnols et français, du GWP-Med, de la Commission européenne et du Plan d'action pour la Méditerranée.

#### • LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN - SEMIDE

La première conférence des ministres chargés de l'eau des pays du bassin méditerranéen a eu lieu en mai 1990 à Alger, à l'occasion de laquelle une déclaration commune a été adoptée. Puis, en octobre 1992 à Rome, la 2ème conférence méditerranéenne de l'eau a été l'occasion d'adopter la Charte Méditerranéenne de l'eau. Enfin, un tournant fut pris à Barcelone en novembre 1995 avec la déclaration de Barcelone lançant le Partenariat euro méditerranéen dont l'eau constitue un des treize chapitres.

A l'occasion de la Conférence interministérielle euro méditerranéenne sur la gestion de l'eau de Marseille en 1996, un outil stratégique pour l'échange d'informations et de savoir-faire dans le domaine de l'eau entre et à l'intérieur des pays du partenariat euro méditerranéen a été créé : le Système euro méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau (SEMIDE).

La prochaine conférence euro méditerranéenne sur l'eau aura lieu à Amman le 29 octobre 2008.

Les travaux de la Conférence Euro-méditerranéenne sur la gestion de l'Eau tenue à Marseille (novembre 1996) ont abouti à une étude menée par un groupe de travail de dix pays afin de clarifier les procédures pour l'établissement d'un système qui rendrait possible de disposer de sources

d'information sur l'eau des 27 pays ayant signé les accords de Barcelone : le SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau), un instrument qui a pour objectif de faciliter l'accès à l'information sur l'expertise dans le secteur de l'eau.

- CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

Le Conseil mondial de l'eau (CME) a été créé en 1996 à Marseille en réponse aux préoccupations croissantes de la communauté internationale face aux problématiques de l'eau. Ses missions sont de sensibiliser, de favoriser une réelle mobilisation politique et d'inciter à l'action sur les questions essentielles liées à l'eau à tous les niveaux, y compris au plus haut degré décisionnel, afin de faciliter, sur une base durable, la gestion et l'usage efficaces de l'eau

Le principal objectif du projet de Vision mondiale de l'eau du Conseil mondial de l'eau est de faire naître un très large consensus sur les mesures requises pour résoudre les problèmes d'eau aux échelles mondiale et régionale durant les 25 prochaines années.

Après Marrakech en 1997, La Haye en 2000, Kyoto en 2003 et Mexico en 2006 qui a accueilli plus de 20.000 visiteurs, le 5ème Forum de l'Eau aura lieu à Istanbul en 2009.

- CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA DÉSERTIFICATION

Une autre dynamique onusienne, la Conférence des Nations Unies sur la désertification (UNCDD) connaît un renouveau important notamment du fait de l'accentuation des problèmes de désertification dans des pays développés (Australie et Espagne) et traite de manière connexe la question de l'eau.

- LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est également nécessaire de souligner l'importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) comme instrument essentiel pour combattre les effets négatifs du changement climatique.

- OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

La consommation quotidienne d'eau par les pays illustre le fossé séparant les pays riches des pays pauvres. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef estiment que le minimum vital pour tout citoyen de la planète, boisson et hygiène confondus, passe par un accès à au moins « 20 litres par jour d'eau émanant d'une source située à moins d'un kilomètre du foyer ».

Les objectifs du millénaire (ODM) en matière d'eau, définis à Johannesburg en 2000, prévoient de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base. Ils impliquent de fournir d'ici 2015 de l'eau potable à 300 millions de personnes et d'organiser un accès à l'assainissement au profit de 400 millions de personnes dans le monde.

## COMPOSANTE MEDITERRANEENNE DE L'INITIATIVE SUR L'EAU EN EUROPE (MED-EUWI)

La composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'Eau de l'UE constitue une partie intégrale et une des composantes géographique de l'ensemble de cette initiative. Elle représente un partenariat stratégique entre les participants concernés qui y sont liés (national, régional et international) dans la région méditerranéenne, dont le but est de contribuer à la mise en œuvre des ODM sur l'eau et les objectifs du Sommet Mondial pour le Développement Durable. L'objectif est donc de réaliser des

progrès significatifs dans le domaine de la santé et l'éradication de la pauvreté afin d'améliorer le bien-être et le développement économique durable dans la Méditerranée ainsi que dans les pays du Sud-est de l'Europe, et d'agir comme vecteur pour la paix et la sécurité dans la région laquelle est vulnérable et sensible d'un point de vue environnemental et politique.

MED EUWI est dirigée par le Gouvernement de la Grèce (Ministère de l'Environnement et des infrastructures, Travaux publics et le Ministère des Affaires étrangères). Le Secrétariat du MED EUWI au sein du Secrétariat du Partenariat Mondial sur l'Eau apporte une assistance technique et un soutien quotidien. La Conférence des directeurs de l'eau des pays Euro- Méditerranéens et des pays de l'Europe du sud-est agit comme soutien institutionnel de la mise en œuvre de la MED EUWI et apporte des conseils pour sa mise en place et son développement.

MED EUWI développe ses activités régionales et nationales ciblées à travers des programmes de travail annuels et est soutenue par diverses institutions et acteurs ayant un intérêt particulier dans ce domaine. Plus d'informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : [www.minenv.gr/medeuwi](http://www.minenv.gr/medeuwi)

#### L'initiative "HORIZON 2020"

L'initiative "Horizon 2020" est, depuis 2005, l'initiative la plus active de la Commission européenne sur les questions environnementales, y compris sur l'eau en Méditerranée. L'initiative "Horizon 2020" couvre en particulier un pilier sur la réduction du gaspillage de l'eau ayant des liens direct avec la qualité de l'environnement de l'eau fraîche en Méditerranée. De plus, "Horizon 2020" est la seule initiative environnementale de l'UE incluse dans une liste de 6 thèmes de projets qui ont été adoptés au sommet de Paris lors du lancement du "Processus de Barcelone : l'Union pour la Méditerranée" (Paris 13/07/2008).

A ce stade, ces initiatives n'ont pas permis de déboucher sur de nombreuses réalisations. L'initiative européenne historique sur le sujet, MEDA Water, qui prend fin actuellement, n'a financé que quelques études. A titre de comparaison, l'initiative de dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020 est bien plus avancée, disposant d'une première feuille de route rédigée et en cours de discussion, ainsi qu'avec un début de recherche de bailleurs. Il manque également une véritable structure permanente de pilotage de ce type de sujets